

## Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 21 mars 2006, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème de la «Commission de Contrôle des Fichiers de l'O.I.P.C.-Interpol», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
  - en français: Commission de Contrôle des Fichiers de l'O.I.P.C.-Interpol
  - en anglais: Commission for the Control of Interpol's Files
- b. le sigle (abréviation)
  - en français: CCF
  - en anglais: CCF
- c. l'emblème



### Description de l'emblème

La planète représente l'ensemble des pays membres de l'Organisation et des citoyens. L'expression «CCF Interpol» désigne la Commission de contrôle de fichiers de l'O.I.P.C.-Interpol.

### Description of the emblem

The world signifies all the Organization's member countries and their peoples. The expression «CCF-Interpol» signifies the Commission for the Control of Interpol's Files.

21 mars 2006

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

**Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales.**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	11
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.03.2006
Date	
Data	
Seite	2926-2926
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 450

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.  
I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.